

Le Prestige à Rome à la fin de la République et au début du principat. Introduction

Robinson Baudry, Frédéric Hurlet, Isabelle Rivoal

► **To cite this version:**

Robinson Baudry, Frédéric Hurlet, Isabelle Rivoal. Le Prestige à Rome à la fin de la République et au début du principat. Introduction. Robinson Baudry, Frédéric Hurlet. Le Prestige à Rome à la fin de la République et au début du principat, De Boccard, pp.9-17, 2016, Collection colloque de la MAE, 978-2-7018-0435-4. <<http://www.mae.u-paris10.fr/le-prestige-a-rome-a-la-fin-de-la-republique-et-au-debut-du-principat/>>. <halshs-01420645>

HAL Id: halshs-01420645

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01420645>

Submitted on 20 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Citer comme : « Le Prestige à Rome à la fin de la République et au début du Principat. Introduction » (avec Robinson Baudry et Frédéric Hurlet) dans : Robinson Baudry et Frédéric Hurlet (dir.), *Le Prestige à Rome à la fin de la République et au début du Principat*, Paris, Edition de Boccard. 2016. p. 9-17.

Le prestige à Rome à la fin de la République et au début du Principat Introduction

Robinson BAUDRY, Frédéric HURLET et Isabelle RIVOAL
Université Paris Ouest Nanterre La Défense

L'idée d'étudier de façon plus approfondie la notion de prestige en tant que terme polysémique et concept opératoire dans le domaine des sciences humaines et sociales est née il y a quelques années avec l'organisation du 10^e colloque annuel de la Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès, qui s'est tenu en 2013 et dont les actes ont été publiés en 2014¹. Les antiquisants avaient alors répondu en très grand nombre à l'invitation de participer à un tel colloque, à un point tel qu'il n'était pas possible de tous les intégrer et qu'il a été décidé d'en regrouper le plus grand nombre dans le cadre d'une invitation à un autre colloque, plus ciblé. La parution des actes de ce premier colloque montre que le défi a été relevé et le projet mené à bien. La spécialisation des collègues qui ont participé à cette réflexion collective sur le prestige à Rome explique que le cœur chronologique de l'enquête est la période de transition entre République et Principat, ce qui permet de bénéficier d'un éclairage à partir d'un nombre non négligeable de sources de différentes natures. Une dimension comparatiste a été ajoutée avec une ouverture vers le monde grec. Après tout, la comparaison entre mondes grec et romain est sans doute aussi naturelle qu'efficace tout d'abord parce que ces mondes sont proches tout en ayant chacun leur spécificité, ensuite parce que les collègues pratiquant une telle comparaison ont reçu la même formation et parlent donc la même langue² !

Il n'est pas surprenant que la question du prestige suscite l'intérêt des historiens de cette période. Il faut y voir une explication dans la nature même de la société romaine de cette période, hautement compétitive et concurrentielle. L'exacerbation des rivalités aristocratiques à la période tardo-républicaine se caractérise en effet par la recherche toujours plus effrénée des honneurs et des marques de distinction. Ainsi, comme le formule clairement Arnaud Suspène dans le volume, « en tant de crise politique, voilà une société qui a un besoin impérieux de prestige que ses membres vont chercher à se procurer par des stratégies complexes ». Le fait que cette réflexion collective sur le prestige à Rome a été précédée par la publication des actes d'un colloque consacré au même sujet, mais appliqué à un cadre interdisciplinaire plus large présente un avantage certain, celui de fournir un fondement théorique à une notion souvent utilisée par les antiquisants, mais jamais vraiment définie.

¹ HURLET, RIVOAL et SIDERA éd. 2014.

² Cf. dans ce sens le plaidoyer de DALLA ROSA 2012.

L'introduction du premier volume interdisciplinaire sur le prestige a ainsi déjà souligné à propos de la Rome antique que le grand historien français des républiques (romaine et française), Claude Nicolet, avait utilisé à pas moins de neuf reprises le terme de prestige dans le seul article, de synthèse, qu'il avait consacré à Auguste et à son pouvoir³. Un tel usage pose bien entendu le problème classique de l'équivalence d'une notion contemporaine avec la terminologie antique, grecque et romaine. Le point sur cette question a déjà été fait, notamment pour rappeler à quel point le prestige, à travers son étymologie même, renvoie à une forme de distinction à laquelle était liée à l'origine l'idée de magie, de surnaturel, d'enchantement ou de séduction. Appliquée à la Rome de la fin de la République et du début de l'époque impériale, cette notion était parfaitement adaptée pour décrire la forte hiérarchisation de la société à cette époque et la recherche permanente de la différenciation justifiée par l'existence d'une forte concurrence entre aristocrates. Elle fut traduite en latin par toute une série de mots qui sont proches sans être parfaitement équivalents et qui introduisent chacun des nuances. On peut opposer la *dignitas* revendiquée par César lorsqu'il franchit le Rubicon à l'*auctoritas* d'Auguste quand celui-ci fit de ce terme le fondement de sa primauté dans les *Res Gestae* (34, 3), mais il vaut mieux tout compte fait étudier comment et pour quelle raison on utilise tel terme plutôt que tel autre. Il est ainsi significatif que l'*auctoritas* ait été transférée du Sénat au prince, mais au terme d'un long processus qui est caractérisé au départ par une coexistence de l'*auctoritas* du prince avec celle du Sénat et une surimposition progressive de la première sur la seconde. Les historiens sont bien placés pour étudier ces usages selon une méthode qui conduit à les contextualiser.

Outre cette question d'ordre terminologique, qui n'est pas encore totalement résolue et sur laquelle on reviendra tout au long de ce volume d'une manière ou d'une autre, un autre résultat du colloque interdisciplinaire de 2013 a été de montrer que deux conceptions du prestige se sont croisées et recoupées. La première renvoie à l'idée que le prestige est lié à un statut déterminé d'un individu ou d'un groupe d'individu ou à un attribut (le prestige du sénateur ou celui de l'uniforme par exemple), tandis que la seconde désigne les procédés et les manifestations publiques permettant d'afficher sa distinction sociale et de la rendre visible de manière à se voir reconnaître du prestige ou tout simplement à le maintenir (par exemple le prestige qui consiste à participer à une manifestation importante à une place d'honneur). En d'autres termes, le prestige renvoie autant à un statut déterminé qu'à une performance, l'un et l'autre se complétant plus qu'ils ne s'opposent.

La réflexion que nous avons menée lors de la préparation de ce colloque et l'idée même de consacrer une rencontre scientifique au prestige à Rome doivent beaucoup aux travaux de deux historiens, Jean-Michel David et Karl-Joachim Hölkeskamp, dont il faut dire quelques mots sans verser dans l'*adulatio* et en veillant à ne pas commettre de contresens trop flagrants. Jean-Michel David, qui a participé au premier colloque de la Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès⁴, s'est beaucoup intéressé, dans le cadre de sa thèse et de

³ Ce point a été souligné par HURLET RIVOAL et SIDERA 2014, p. 14-15.

⁴ DAVID 2014.

plusieurs articles⁵, au prestige de l'orateur, du patron judiciaire et, plus généralement, à celui des membres de l'aristocratie sénatoriale. On songe à ces pages lumineuses sur un passage de Plutarque relatif au comportement de Pompée après son premier consulat, contraint de se tenir à l'écart du Forum pour laisser « hors des atteintes de l'envie l'honneur (τιμήν) et le crédit (δύναμιν) que la guerre lui a conférés »⁶. Jean-Michel David pose la question : « Qu'avait donc à craindre un homme qui était arrivé au faîte du prestige et qui risquait tout plus qu'on lui demande une assistance ou une protection qui n'auraient fait que conforter sa supériorité ? ». Il avance deux éléments de réponse : le risque de l'échec, le danger de la comparaison avec des orateurs plus compétents qui « auraient pu, dans ces années là, le surpasser par leur éloquence et, par ce simple fait, se grandir aussi de sa propre gloire ». Il conclut : « Il lui fallait protéger ses acquis symboliques même s'il lui fallait pour cela renoncer à davantage de puissance sociale »⁷. Le prestige y est donc, ici et ailleurs dans son œuvre, davantage envisagé comme une performance que comme un fait de structure, ainsi que le montre l'analyse du passage de Plutarque, qui envisage le prestige de ce dernier comme un capital susceptible de s'épuiser par le jeu d'interactions sociales malencontreuses et dont la conservation ou l'accroissement requiert de recourir à des stratégies appropriées. À dire vrai, si le terme de prestige apparaît souvent sous sa plume, il est surtout question de « charisme »⁸, de « capital symbolique » et de « distinction ». Il faut évidemment y voir le signe de l'intérêt de Jean-Michel David pour la réflexion de Weber et de Bourdieu, ce dernier n'employant guère, on le sait, la notion de prestige, sans doute du fait de sa redondance possible avec le concept, plus englobant, de capital symbolique. Nous sommes assurément davantage sensibles à ces termes, en raison de leurs liens avec des systèmes sociologiques facilement identifiables, qu'à celui de prestige, qui déconcerte par son caractère « protéiforme »⁹. S'il n'y a pas d'usage exclusif du terme, la réalité qu'il désigne est appréhendée sous toutes ces facettes, qu'il s'agisse des sources du prestige, de ses modes d'actualisation, des instances ou des procédures de son évaluation. Quant à ses équivalents latins les plus évidents, la *dignitas* et l'*auctoritas*, ils ont été l'objet d'analyses importantes. Cet intérêt pour le prestige – de la chose plus que du mot – est emblématique d'une histoire sociale ou, pour reprendre l'expression de Roger Chartier, d'une « histoire culturelle du social », qui intègre dans son analyse des hiérarchies sociales aussi bien les représentations et les conduites que les structures¹⁰. Cette histoire s'est nourrie de l'œuvre de Christian Meier, que Jean-Michel David est l'un des rares historiens français à bien connaître.

Cette familiarité avec la sociologie historique allemande a été à l'origine d'un dialogue fécond de Jean-Michel David avec plusieurs élèves de Christian Meier, en particulier Karl-Joachim Hölkeskamp, comme en témoignent l'organisation d'un colloque franco-allemand

⁵ On pense en particulier à la contribution au volume sur les « *Bourgeoisies* » municipales italiennes, intitulée « Les orateurs des municipes à Rome : intégration, réticences et snobismes » (DAVID 1983)

⁶ *Vie de Pompée*, 23, 3-6 (trad. R. Flacelière).

⁷ DAVID 1983, p. 606.

⁸ Les pages relatives au passage de Plutarque cité *supra* sont ainsi indiquées dans l'index sous la rubrique charisme et les deux termes sont proches : « le charisme de la victoire en effet effaçait devant lui toute autre forme de prestige » (cf. DAVID 1983, p. 605).

⁹ Le caractère « protéiforme » du prestige a ainsi déjà été souligné par HURLET, RIVOAL et SIDERA 2014, p. 10.

¹⁰ CHARTIER 1989.

sur la fin de la République¹¹ et, récemment, la préface à la traduction française, à peine quatre ans après sa parution, de l'ouvrage *Rekonstruktionen einer Republik*¹². Dans sa thèse, consacrée à la naissance de la noblesse romaine au IV^e siècle av. J.-C.¹³, Karl-Joachim Hölkeskamp étudie notamment la formation de l'axiologie nobiliaire, c'est-à-dire des sources, des critères et des modes d'affirmation et d'évaluation du prestige dans cette classe politique née de la fusion du patriciat et de l'élite des plébéiens. Son analyse est devenue classique : la noblesse s'apparente à une « méritocratie », dans la mesure où les *honores*, qui sont les critères et les sources du prestige, apparaissent comme la reconnaissance par le *populus romanus* des qualités personnelles (*uirtutes*) des candidats. Comme l'écrit Karl-Joachim Hölkeskamp, « Le but à atteindre était le succès individuel du membre de cette noblesse lors de la concurrence interne permanente et omniprésente pour les postes et le prestige au service de la *res publica*, de façon 'exclusive'¹⁴ ». L'*honor* était la source et le critère du prestige, mais aussi sa conséquence. La double acception du terme *dignitas* rend bien compte de la complexité de la dialectique entre *honor* et prestige : ce terme désigne aussi bien les titres d'un individu à un *honor* (et donc le prestige nécessaire à son acquisition) que le prestige qui en découle ou, plus exactement, la position de l'individu dans la hiérarchie sociale que détermine l'accès à cet *honor*. S'il est souvent question de prestige dans ces analyses, Karl-Joachim Hölkeskamp développe surtout la notion de « capital symbolique » qui, selon lui, « fondait le caractère héréditaire, certes indirect, secondaire et surtout précaire du statut aristocratique¹⁵ ». L'auteur affirme que ce capital « provenait de l'accumulation constante pendant plusieurs générations d'actes performatifs anciens reconnus comme constitutifs du statut et des reconnaissances formelles dénombrables qui y correspondaient¹⁶ ». La relation – inclusive semble-t-il – entre capital symbolique et prestige, toujours entendu comme performance mais en lien avec le statut, constituera l'un des fils rouges de la réflexion collective.

On le comprend déjà, la distinction entre une perspective privilégiant le prestige comme statut et une autre voyant le prestige avant tout comme performance n'a de pertinence véritable qu'en termes de valence dans l'analyse des contextes historiques : dans ces sociétés compétitives, les enjeux que sont les places et la reconnaissance des positions organisent la compétition qui les valide ou les invalide continuellement. Or, s'il y a une dimension qui avait été moins mise en valeur dans le volume précédemment mentionné sur l'étude interdisciplinaire du prestige et que la focale réduite sur la Rome et la Grèce antique permet de mettre clairement en évidence, ce sont le caractère central de la *visibilité* nécessaire des jeux de prestige et la participation d'un public qui cautionne ou désavoue les prestations respectives des individus en compétition. Alberto Dalla Rosa pointe ce fait avec force pour relativiser la distinction trop souvent faite entre le pouvoir réel et le pouvoir apparent. Dans un monde où la visibilité et la théâtralité du pouvoir exprimés par autant de signes de

¹¹ BRUHNS, DAVID et NIPPEL éd. 1997.

¹² DAVID 2008.

¹³ HÖLKESKAMP 1987.

¹⁴ HÖLKESKAMP 2008, p. 81.

¹⁵ HÖLKESKAMP 2008, p. 98.

¹⁶ HÖLKESKAMP 2008, p. 98.

déférence publics sont une composante fondamentale du pouvoir, les limites « réelles » à son exercice n'enlèvent rien à la force du « prestige » lié à l'exercice public d'une charge. Le prestige est pouvoir de ce point de vue. C'est à cette aune qu'il faut considérer l'affaiblissement tout relatif de la puissance effective du consulat avec le passage au Principat, régime qui ne conserve pas seulement les honneurs apparents, mais précisément la distinction que cette *auctoritas* confère et qui est pouvoir du prestige ; tout particulièrement celui de l'orateur, comme le montre Emilia Ndiaye à partir d'une étude de l'*exemplum* que Cicéron donne à voir à ses contemporains.

Ce « public », nous le verrons dans les différentes études proposées, a une double nature. Il s'agit bien évidemment du peuple romain, juge et témoin des performances aristocratiques, des plaidoiries et discours qui sont donnés devant lui et spectateur des processions qui mettent en scène de la manière la plus publique qui soit ces valeurs fondamentales que sont la réussite martiale (ce sont bien évidemment les triomphes recontextualisés dans leurs parcours urbains par Karl-Joachim Hökelskamp) et la légitimité de l'ascendance illustre et glorieuse (rappelée lors de chaque funérailles par le défilé des *imagines* comme le souligne Massimo Blasi ou revendiquée par rois des provinces hellénistiques conquises comme l'étudie Charlotte Cohen-Lerouge). Il s'agit aussi, dans une autre mesure, du pouvoir impérial. Ce dernier est en effet arbitre à sa manière des performances des sénateurs, qu'il s'agisse parfois de les renflouer s'ils sont jugés dignes de leur fonction en dépit d'une impécuniosité dommageable aux largesses attendues d'eux par leur rang et fonction (Frédéric Hurllet) ou de peser sur la réputation des officiers *legati*. Ce jugement s'exerce plus fortement d'ailleurs durant la période tardo-républicaine qui encourage la discipline et la fidélité, plutôt que sur la bravoure et la frugalité valorisée lorsque les fonctions d'encadrement des *tribuni militum* étaient encore largement l'apanage des aristocrates (Bertrand Augier).

Cette dimension cruciale dans la compréhension de ce qu'était le prestige à Rome et de la manière dont il s'est transformé justifiait pleinement la mise en perspective inaugurale proposée par Karl-Joachim Hökelskamp de la République romaine comme construction d'un véritable *dispositif de monstration* articulant le triomphe militaire et le sacré, la gloire individuelle et la constitution collective d'un savoir partagé, rendu constamment présent à travers la mémoire monumentale, la légitimité de la classe dirigeante et la grandeur impériale. La particularité de ce milieu de mémoire tient d'une part à ce qu'il se définit par sa proximité avec le cadre politique, le prestige et la guerre et, d'autre part, à son caractère fortement spatialisé, propre à la culture des cités-États. Le Capitole constitue ainsi le centre de ce « théâtre de l'histoire », selon la formule de Karl-Joachim Hökelskamp, où le peuple romain *voit et regarde* – autrement dit, évalue la performance – mais encore, participe de ce fait à la construction des réputations individuelles, dont le destin est d'accomplir le dessein des dieux et, partant, à la légitimation de l'aristocratie républicaine.

En lien direct avec cette lecture du prestige inscrit dans la structuration des espaces de la cité, l'inscription de la *domus* dans la plus ou moins grande proximité avec ces lieux ou ces circulations de prestige est un enjeu capital de la concurrence des visibilitées, comme en témoigne l'étude de Jean-Pierre Guilhembet. Le caractère central du prestige comme expression de ce qui est visible est encore attesté avec force dans l'usage croissant du portrait

monétaire comme phénomène majeur de la période tardo-républicaine. Produit de l'exacerbation croissante des rivalités aristocratiques, la diffusion des effigies monétaire peut précisément être comprise, selon Arnaud Suspène, comme un moyen privilégié de toucher le public fortement politisé au sein duquel le numéraire circule : les soldats et la plèbe, dont le soutien est crucial dans cet espace public de la compétition. Par leur caractère biface, les monnaies sont aussi et surtout une manière d'adosser la légitimité d'un individu à une divinité, un ancêtre, un contemporain de haut rang, associant ainsi une revendication de pouvoir à un prestige qui le dépasse.

Le fonctionnement du prestige statutaire et des formes de légitimité qu'il organise tient donc essentiellement aux « grandeurs » sur lesquelles il est indexé – dans le sens de Luc Boltanski et Laurent Thevenot¹⁷. Projet sanctionné par les dieux, souvenir de l'âge d'or de la République dans le contexte du prestige de l'aristocratie républicaine comme on vient de le voir ; choix validés par les dieux (encore) et aura d'une élection par les membres les plus éminents de la noblesse dans le cas des prêtrises patriciennes étudiées par Robinson Baudry ; prestige des lieux dans un complexe théâtral articulant mémoire historique et parades victorieuses ; prestige des noms ou prestige des enseignes militaires sous le Principat qui prend appui, dans les situations analysées par Elizabeth Deniaux et Pierre Cosme, sur un capital symbolique familial ou sur le rayonnement de l'Empire qui rend désirable la matérialisation du lien entre le simple soldat et l'Empereur.

La seconde partie de l'ouvrage aborde ensuite le prestige à partir d'une perspective plus individuo-centrée en le considérant comme résultant de la performance des individus dans la mise en œuvre de stratégies et de conduite de distinction. Le prestige n'est pas seulement attaché à l'aura d'une position, d'un rôle ou d'une appartenance rendant ces derniers désirables parce qu'indexés sur l'*imperium*, mais il apparaît comme un effet, voire une stratégie, dans la compétition inter-individuelle pour la conquête des positions et du pouvoir. C'est bien dans ce sens que le prestige est pouvoir comme nous le soulignons plus haut, notamment par la vertu des attachements qu'il permet dans ces sociétés de relations personnelles. En ce sens, le prestige est également le produit et la preuve de la confiance qui s'attache à un homme ou à un nom. Cette *fides* est au fondement de l'*auctoritas* qu'elle vient en partie constituer et qui se manifeste dans l'espace de la *domus*, comme le souligne avec pertinence Henriette van der Blom. La juridicisation de l'infamie considérée par Clément Bur en révèle toute l'importance, puisqu'elle vient sanctionner la pratique dangereuse de la brigue, qui consistait à ravir les clientèles de ses concurrents par l'annulation d'élection dénoncées comme frauduleuses. L'accusation d'infamie jouait précisément sur le renversement de la confiance en méfiance officielle interdisant l'accès aux responsabilités publiques. Attaquer le capital fiduciaire dont un homme était dépositaire constituait bien une atteinte maximale à son prestige. C'est bien ce que la loi Cassia de 104, édictée dans une période de défiance envers l'aristocratie sénatoriale, vient sanctionner en interdisant à celui qui est privé de son *imperium* par le peuple de se présenter, de briguer et d'exercer la magistrature. Avec cette loi, les *populares* parviennent à remodeler l'éthique aristocratique en rappelant que c'est le peuple qui confère les marques du prestige et, avec elles, sa confiance.

¹⁷ BOLTANSKI et THEVENOT 1991.

Francisco Pina Polo vient rappeler qu'il ne faut pas, cependant, confondre pour autant prestige et popularité et qu'il était tout à fait possible, dans la Rome républicaine, de se constituer une réputation sans en passer par le prestige des succès militaires et électoraux. Il en veut pour preuve que le renom et le prestige ne garantissait pas forcément l'accès aux plus hautes fonctions du *cursus honorum*, certains candidats de renom étant souvent battus lors des élections par des candidats de moindre prestige. Et cependant, dans ce cas, la défaite électorale ou judiciaire n'entraînait pas forcément la perte de prestige pour les perdants, car elle faisait partie de la culture dans cette société compétitive. Mais il existe des cas où le prestige se perd, et avec lui le statut social ou la face, ou s'érode progressivement.

Le prestige n'est jamais acquis une fois pour toutes, bien que ceux qui en héritent s'efforcent de le capitaliser pour perpétuer les marques de leur distinction. À travers la question du monopole patricien des auspices, de sa nature, de ses origines et de son adaptation Yann Berthelet explore les tentatives d'appropriation des valeurs de la *nobilias* par une classe soucieuse de garantir son accès exclusif aux magistratures. Elle n'y est pas parvenue, même si le prestige associé au charisme auspicial a pu être préservé. Doit-on cependant comprendre la contestation du monopole de certaines marques de prestige et leur reconfiguration constante comme signe de la transformation toujours nécessaire des échelles de pouvoir dans une société ? L'exemple des prêtrises patriciennes déjà évoqué montre en effet que le prestige d'une fonction peut être progressivement dévalué lorsqu'il ne s'inscrit plus dans une échelle ascendante comme étape vers des positions de prestige plus élevées. Familièrement, on dira que certains prestiges deviennent ainsi des « voies de garage » sanctionnant un lustre perdu tout en garantissant tout de même à ceux qui les détiennent une marque de distinction à ce titre. Il a été tout particulièrement choisi d'étudier dans la troisième partie de façon plus approfondie le phénomène du déclassement social et la perte de prestige qui en résulte de manière à faire ressortir en creux ce qu'était le prestige à Rome. Il n'y a en effet pas de meilleur moyen de définir le prestige que d'analyser l'envers du décor, c'est-à-dire les raisons pour lesquels le prestige d'un individu ou un groupe d'individu n'est plus reconnu ou devient contesté et critiqué, ainsi que les manifestations ou les décisions visant à maintenir le rang de l'individu ou du groupe concerné ou à le lui ôter. Le célèbre discours dans lequel Mécène conseille à Auguste en 29 av. J.-C. de choisir le régime monarchique et qui a été entièrement recomposé par Dion Cassius au III^e siècle ap. J.-C. fait reposer le statut de sénateur sur trois critères qui ont été liés plus ou moins directement, plus ou moins étroitement au prestige : à savoir la naissance, l'excellence et la richesse¹⁸. La naissance libre ou noble d'un individu peut être ainsi contestée, ce qui indique à quel point elle est fondamentale, mais c'est sur la richesse et l'excellence que les contributeurs insistent. L'articulation entre prestige et fortune financière est toujours complexe dans toutes les sociétés et l'Antiquité ne déroge pas à cette règle. Le statut des sénateurs « désargentés » montre comment et dans quelle mesure la richesse matérielle était un critère essentiel d'appartenance au premier ordre de la société romaine à l'époque impériale, l'ordre sénatorial (Frédéric Hurlet). Dans le même ordre d'idées, et à rebours d'une fausse évidence, l'argent est loin d'être incompatible avec le prestige, comme le montre Christel Müller à propos de l'acquisition vénale de la citoyenneté et des honneurs dans les cités grecques aux époques hellénistique et romaine.

¹⁸ Dion, LII, 19, 2.

Le discours de Mécène sur les trois critères fondant le statut du sénateur ne livre qu'une partie de ce que l'enquête en termes de prestige permet de révéler. Le prestige d'un nom et d'une ancestralité, la richesse qui nourrit le statut et le paraître, l'excellence de celui qui incarne la *uirtus* sont la face visible d'une conception de l'idéal sénatorial. L'attention aux pragmatiques de la compétition conduit à considérer tout à la fois les manières de constituer ces critères dans une carrière donnée, mais aussi les manières d'amener les rivaux à la perte du prestige, la perte du renom et des positions, à l'infamie. On lira ainsi dans cet ouvrage collectif une étude consacrée à l'acquisition de la citoyenneté romaine et du choix de son patronage dans le contexte des colonies romaines (Elizabeth Deniaux). Si le choix du patronage est essentiel, il est également important de savoir constituer de bonnes alliances, les *opes* étant avec le *genus* et les *diuitiae* l'un des leviers de la puissance politique selon Cicéron. Avec la possibilité exceptionnellement offerte aux matrones d'intervenir en qualité de médiatrices dans l'arène politique (Francesca Rohr Vio), l'étude que Miguel Canas consacre au mariage dans l'aristocratie sénatoriale romaine à l'époque républicaine constitue l'une des rares évocations du rôle joué par les femmes dans la constitution et la transmission du prestige. L'importance de l'ascendance maternelle est souvent attestée comme marque distinctive dans l'aristocratie, une source de prestige rejaillissant sur la descendance qui ne fait cependant pas du mariage un instrument d'ascension sociale et politique. L'ascension d'un homme dépend principalement de ses accomplissements et de la réputation qu'il se constitue dans l'espace public de la cité.

C'est pourquoi, on y a déjà insisté, l'art oratoire qui est essentiel à la qualité de la performance a pu constituer une expression majeure de l'ascendant qui permet littéralement de capter l'auditoire. Le pouvoir que l'éloquence à la tribune permet d'avoir sur un public crée la distance qui est condition du prestige et adhésion au spectacle qui fonde la confiance. Nul n'en a joué aussi brillamment que Cicéron (Emilia Ndiaye ; Henriette van der Blom). Il n'est pas surprenant que le prestige de l'éloquent – et le pouvoir qu'il en retire par la constitution de clientèles – se voie attaqué. Le beau dossier constitué par Philippe Akar qui clôt le volume en explicite les ressorts à travers l'étude de l'argument de « la bouche impure », qui finissait par conduire celui qui en était la cible à l'impuissance politique totale. Avec ce dernier article, c'est le renversement de l'idéal aristocratique du comportement maîtrisé qui est à l'œuvre. On pourrait y voir l'esquisse d'une relation entre morale et prestige, là où les analyses ont plutôt tendance à penser les sociétés comme relevant de l'un ou l'autre régime.

Il nous faut remercier chaleureusement pour finir les institutions qui nous ont aidés dans l'organisation de ce colloque : tout d'abord l'équipe ESPRI-LIMC et ses directrices, Pascale Linant de Bellefonds et Agnès Rouveret, pour avoir donné les moyens nécessaires financiers sans lesquels ce colloque n'aurait pu avoir lieu et s'être pleinement investies dans l'organisation plus proprement scientifique de cette rencontre en présidant pour la première une des quatre séances et en acceptant pour la seconde la lourde tâche de présenter les conclusions ; ensuite le département d'histoire, dont l'aide financière témoigne des liens naturels existant entre recherche et formation ; enfin les collègues de l'USR 3225, qui ont

fourni une aide logistique appréciable et publié les actes de ce colloque avec la grande rigueur professionnelle qu'on leur connaît.

Bibliographie

BOLTANSKI L. ET THEVENOT L., (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

BRUHNS H., DAVID J.-M. et NIPPEL W., éd., (1997), *Die späte römische Republik. La fin de la République romaine. Un débat franco-allemand d'histoire et d'historiographie*, Rome, Collection de l'École Française de Rome n° 235.

CHARTIER R. (1989), « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, 6, p. 1505-1520.

DALLA ROSA A. (2012), « Non seulement les empires. Un bref regard critique sur les plus récentes études d'histoire comparée de l'Antiquité », *Anabases*, 15, p. 101-114.

DAVID J.-M. (1983), « Les orateurs des municipes à Rome : intégration, réticences et snobismes », in *Les bourgeoisies municipales italiennes aux II^e et I^{er} siècles av. J.-C.*, Paris-Naples, CNRS - Centre Jean Bérard, p. 309-323.

— (2008), « Préface », dans HÖLKESKAMP K.-J., *Reconstruire une République*, Nantes, Les Éditions Maison, p. VII-XI.

— (2014), « Formes du prestige oratoire, à Rome, sous la République et le Haut-Empire », in HURLET FR., RIVOAL I. et SIDERA I., éd., *Le prestige. Autour des formes de la différenciation sociale*, Paris, De Boccard (coll. Colloques de la Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès, 10), p. 35-45.

HÖLKESKAMP K.-J. (1987), *Die Entstehung der Nobilität. Studien zur sozialen und politischen Geschichte der Römischen Republik im 4. Jhdt. v. Chr.*, Stuttgart, Franz Steiner (il existe une 2^e édition, publiée en 2011).

— (2008), *Reconstruire une République*, Nantes, Les Éditions Maison (traduit en français par Cl. Layre avec la collaboration et sous la direction scientifique de Fr. Hurlet à partir de l'édition originelle allemande publiée en 2004 : *Rekonstruktionen einer Republik. Die politische Kultur des antiken Roms und die Forschung der letzten Jahrzehnte*, Munich, 2004). Il existe également une traduction anglaise : *Reconstructing the Roman Republic. An Ancient Political Culture and Modern Research*, Princeton, 2010.

HURLET FR., RIVOAL I. et SIDERA I. (2014), « Entre affirmation de statut et désir de reconnaissance. Introduction au prestige », in HURLET FR., RIVOAL I. et SIDERA I., éd., *Le prestige. Autour des formes de la différenciation sociale*, Paris, De Boccard (coll. Colloques de la Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès, 10), p. 9-21.

HURLET FR., RIVOAL I. et SIDERA I., éd., (2014), *Le prestige. Autour des formes de la différenciation sociale*, Paris, De Boccard (coll. Colloques de la Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès, 10).